



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

(Présenté lors de la séance publique du conseil municipal du 16 mars 2018)

Selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales, le vote du budget doit être précédé d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Désormais, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires (ROB).

L'article D. 2312-3 précise que ce rapport comporte les informations suivantes :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

« 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

« 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

L'assemblée délibérante devra prendre acte de la présentation du rapport et du débat par délibération.

Les choix et les objectifs que nous retiendrons doivent évidemment intégrer les éléments macro-économiques qui vont déterminer l'évolution de nos capacités financières, de même qu'ils doivent tenir compte des orientations gouvernementales et aussi du projet de territoire de notre communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne Sénart.

Notre collectivité doit poursuivre résolument les actions engagées depuis 2014 en maintenant un contrôle strict de ses dépenses de fonctionnement, afin de dégager un autofinancement suffisant pour pouvoir atteindre le niveau d'investissement nécessaire au financement des différents projets.

2018 est l'année de la reprise économique pour l'Union Européenne et débute dans un contexte géopolitique tendu au niveau international. La situation française est, elle, en nette amélioration.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire a donc pour objectifs :

- D'informer sur la situation financière de la commune,
- De discuter des orientations budgétaires qui seront reprises dans le BP 2018,
- De permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Le présent rapport d'orientation budgétaire est organisé autour des trois thèmes suivants :

- L'environnement économique et institutionnel, afin d'appréhender le contexte général dans lequel la commune évolue (I),
- Les évolutions intercommunales (II)
- La situation financière de notre ville (III),
- Les principales orientations qui en découlent pour le budget 2018 et les suivants (IV).

Cependant, avant de développer la situation internationale, je souhaite insister sur les nouvelles mesures qui sanctionnent encore plus les maires qui gèrent leur commune en bon père de famille, en réduisant de façon drastique la dotation globale de fonctionnement, j'évoquerais ce point en détail un peu plus loin dans le débat.